

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée
15 avril 2016 : 13h40

Urbanove Shopping Development

Urbanove Shopping Development SA a procédé à la publication d'un communiqué de presse informant le marché de ce que le Tribunal de Commerce de Bruxelles a accepté ce vendredi la demande du 7 avril 2016 d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire introduite par Urbanove Shopping Development et quatre autres sociétés de son groupe. Ce communiqué de presse est disponible en annexe.

Banimmo, qui est actionnaire à 44% du groupe Urbanove, détient à ce jour une créance mezzanine dont le solde non provisionné dans les comptes annuels au 31 décembre 2015 s'élevait à € 24,5 millions.

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :

Banimmo
Lenneke Marelaan 8
1932 Zaventem
www.banimmo.be

Alain Chaussard
CEO
Tel. : +33 1 44 90 43 10
alain.chaussard@banimmo.be

Cedric De Laet
CFO
Tel. : +32 2 710 53 11
cedric.delaet@banimmo.be

Communiqué de presse

Urbanove obtient l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire

Bruxelles, le vendredi 15 avril 2016 – Urbanove Shopping Development a obtenu l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire auprès du Tribunal de commerce de Bruxelles. Le développeur immobilier souhaite ainsi disposer du temps nécessaire pour réorganiser la structure financière des projets de centres commerciaux urbains qu'il développe à Verviers (Au Fil de l'Eau) et à Namur (le Côté Verre).

Le Tribunal de commerce francophone de Bruxelles a approuvé ce vendredi 15 avril 2016 la demande d'ouverture de procédure de réorganisation judiciaire introduite le 31 mars 2016 par Urbanove Shopping Development et ses filiales. La protection accordée par la procédure de réorganisation judiciaire pour une période de trois mois, permettra aux différents créanciers de se concerter dans un climat serein et de s'accorder sur un plan d'ensemble financier propre à assurer la pérennité des projets du groupe.

La structure historique de financement actuellement en place n'est en effet plus adaptée. Au travers de la procédure de réorganisation judiciaire, Urbanove souhaite mettre en place une structure de financement qui permettra de poursuivre les développements des projets de centres commerciaux urbains de Namur (Le Côté Verre) et de Verviers (Au Fil de l'Eau) dans leurs cadres économiques et contractuels respectifs.

« *L'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaire ne remet pas en question les projets de centres urbains, que ce soit à Namur ou à Verviers, bien au contraire* », affirme l'administrateur délégué d'Urbanove, Didrik van Caloen. « *Nous avons la ferme intention de continuer à piloter les projets concernés* ». Urbanove est convaincue de pouvoir apporter aux centres-villes de Namur et de Verviers la vitalité et le dynamisme auxquels aspirent les commerçants, les habitants et les pouvoirs publics.

Pour autant, les projets développés en concertation avec les pouvoirs publics doivent impérativement rester économiquement viables et conformes aux réalités socio-économiques locales. A Verviers en particulier, Urbanove continue de discuter avec les autorités de la Ville. Ce dialogue doit permettre d'aboutir à un consensus afin de rencontrer les souhaits de la Ville de redynamiser son centre dans le cadre des conventions signées entre la Ville et le promoteur.

Promoteur qui tient par ailleurs à rassurer ses partenaires commerciaux : « *Urbanove poursuit activement la commercialisation des centres urbains namurois et verviétois* », atteste Didrik van Caloen. « *Plusieurs enseignes importantes ont déjà confirmé leur intérêt* », preuve supplémentaire de l'attractivité des projets actuels de centres commerciaux à Namur et à Verviers, ce qui conforte Urbanove dans sa démarche à intéresser de nouveaux partenaires potentiels.

Urbanove Shopping Development est le promoteur et développeur immobilier des projets de centres commerciaux « Le Côté Verre » à Namur et « Au Fil de l'Eau » à Verviers. Son actionnariat se répartit entre un pôle privé et un pôle public régional wallon. Le pôle privé, qui détient près de 70 % des actions, comprend notamment Banimmo, Besix et Degroof-Petercam. Le pôle public détient plus de 30 % des actions et comprend la SRIW, Namur Invest et deux filiales de Meusinvest.

Pour plus d'information, merci de contacter :

Urbanove

Lenneke Marelaan 8
1932 Zaventem
Tel : +32 2 710 53 77

Didrik van Caloen

Administrateur Délégué
Tel : +32 2 710 53 77
d.vancaloen@urbanove.be